

combattre, à côté de vous, pour la plus noble et la plus belle des causes, qui est celle de l'ouvrier.

Organisation

La direction générale de la Fédération des ouvriers textiles du Canada est confiée à un Conseil exécutif.

Ce Conseil est composé :

a.—d'un président ;

b.—de deux vice-présidents ;

c.—d'un secrétaire général ;

d.—d'un trésorier général ;

e.—des délégués des unions locales, choisis par voie d'élection.

La nomination et l'élection des officiers généraux ont lieu à la convention générale de la Fédération qui est tenue chaque année pendant la première semaine de septembre.

Les délégués à cette convention générale sont élus par leurs unions respectives, au scrutin secret. Ainsi, le conseil exécutif, émanant de la libre volonté des ouvriers se prononçant par la voie du suffrage universel, a toutes les qualités pour assumer les responsabilités du gouvernement de la Fédération.

Son rôle est considérable : veiller à la bonne exécution des statuts et règlements de la Fédération ;

Intervenir chaque fois qu'une union locale ou un membre unioniste aura été lésé dans ses droits, et lui faire rendre justice ;

Connaître les besoins des ouvriers pour y subvenir ; étudier leurs réclamations, écouter leurs plaintes, leur donner des conseils, leur venir en aide en temps de chômage, et leur procurer du travail, en un mot, faire tout ce qu'il est possible pour le bien-être matériel et moral de l'ouvrier textile.

Tel est ce rôle.

On le sait : les ouvriers qui ont reçu de leurs frères la délicate et très honorable mission de les protéger ne failliront pas à leurs devoirs : Noblesse oblige.

Mais on le comprend aussi : pour arriver à réaliser un tel programme, il ne suffit pas du zèle et du dévouement de quelques-uns. Il faut, il est nécessaire que tous y mettent leur intelligence, leur courage et leur cœur.

Il faut, il est nécessaire que le Conseil exécutif jouisse de la confiance pleine et entière.

Il faut qu'il se sente solidement appuyé par les énergies de tous et de chacun.

Il faut qu'il sache et qu'il soit certain que ses décisions seront toujours entendues et toujours respectées.

Il faut enfin qu'il soit assuré que par derrière lui il y a pour le soutenir et le supporter toute l'armée de la Fédération des ouvriers textiles du Canada.

C'est à ces conditions qu'il sera fort et puissant et qu'il se fera écouter dans les milieux où il devra se faire entendre, là où, jadis l'ouvrier isolé n'était que méprisé ou honteusement chassé !

Ainsi par la bonne entente, par l'union des volontés et des cœurs, par l'intelligente et incessante action de tous, membres actifs, membres honoraires, officiers des unions locales et officiers généraux, la Fédération des ouvriers textiles du Canada atteindra sûrement et promptement son but, et un jour viendra, qui n'est pas loin, où, avec l'aide du Ciel, elle triomphera définitivement en établissant pour ses membres l'ère de prospérité et de bonheur qu'ils rêvent depuis depuis trop longtemps pour eux et leurs familles.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Le mouvement ouvrier qui se continue, sous de si favorables auspices, dans les filatures du Canada, n'est commencé que depuis quelques mois et déjà l'on constate les beaux résultats jusqu'ici obtenus en faveur de nos ouvriers textiles.

Avant ce mouvement, la Dominion Textile Coy, prise d'une sainte horreur pour toute espèce d'union — ouvrière, bien entendu — interdisait à ses employés, sous peine d'encourir ses foudres, toute pensée, toute parole et toute action se rapportant à l'union.

A Magog, notamment, on était d'une sévérité particulière à l'endroit de ces gros péchés-là, et on dit que quelques pécheurs endurcis, ayant été convaincus de sympathie pour elle, passèrent une nuit en prison. On ne sait pas s'ils eurent vraiment la contrition de leur faute, mais quant au ferme-propos de ne plus recommencer, s'ils l'ont eu, ils l'ont bien perdu.

Car, aujourd'hui à Magog, comme à Montréal, il est permis de parler

de l'Union sans se cacher ni avoir à craindre d'être envoyé dans les noirs cachots de Sherbrooke.

A l'heure présente, l'Union compte 2,500 membres ; avant deux mois, elle en comptera 4,000, et l'an prochain 25,000, c'est-à-dire tous les employés textiles du Canada.

Premier résultat.

Lesecond est encore plus intéressant et plus significatif : Sait-on, en effet, que l'augmentation annuelle accordée par la compagnie, à la suite de notre lutte s'élève à la jolie somme de \$100,000 (cent mille piastres) ?

Cette somme rondelette, l'Union l'a arrachée — on peut le dire — à la compagnie, pour la déposer dans la poche des ouvriers.

Au point de vue sanitaire, tous les ouvriers savent que des améliorations et des soins de propreté — jusqu'alors inconnus — ont été apportés dans diverses parties des manufactures, tant à Montréal qu'à Magog. On nous dit que tout n'est point encore parfait : nous nous en doutions un peu : la perfection n'est pas de ce monde-là !

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, nous réclamerons encore, et cette fois nous saurons nous adresser à la bonne porte.

Enfin, sur nos injonctions, on s'est décidé à se conformer à la loi relativement à l'emploi des enfants dans les manufactures.

C'est un bon point : la Compagnie a fait son devoir, et nous sommes persuadés qu'aujourd'hui elle nous est reconnaissante pour l'avoir forcée à l'accomplir.

Devant ces résultats, plus éloquents que tous les discours, quel homme vraiment intelligent et soucieux de son avenir peut refuser d'entrer dans notre "Union j" !

Il y trouvera son intérêt en même temps que des amis fidèles et dévoués et une protection sûre et efficace contre les surprises que pourrait lui réserver l'avenir.

FAIRVIEW HOUSE

MAGOG, P. Q.



Hotel de premier ordre tenu par notre excellent ami, M. LACROIX,

Ancien Ouvrier des Filatures
Ami Sincère des Unionistes.

On trouve dans cet hotel, tout le confort et cette urbanité sympathique qui plait tant au voyageur.